

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 26 septembre 2011

2011 DASES 107 G : Subvention (5 000 euros) à l'association Entraide paroissiale Notre-Dame de Grâce de Passy (16e) pour son activité d'épicerie sociale.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, lui propose l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association « Entraide paroissiale Notre-Dame de Grâce de Passy » située 4 rue de l'Annonciation (16^{ème}), pour son activité d'épicerie sociale en faveur de personnes isolées et de familles démunies de Paris 16^{ème} en 2011 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6^{ème} commission ;

Délibère

Article 1 : Une subvention de 5 000 € est attribuée à l'association « Entraide paroissiale Notre-Dame de Grâce de Passy » (X 03716 - 32 601), 4 rue de l'Annonciation (16^{ème}) au titre de l'exercice 2011 pour son activité d'épicerie sociale en faveur de personnes isolées et de familles démunies de Paris 16^{ème}.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur la rubrique 584, chapitre 65, nature 6574, ligne DF 34015 du budget de fonctionnement 2011 du Département de Paris et suivants sous réserve de la décision de financement.